Image not found or type unknown

ERREUR CALCUL CAPITAL RESTANT DU

Par **nlami**, le **14/03/2011** à **21:58**

SUITE AU RACHAT DE MON CREDIT "PAS" DU LCL PAR BNPPARIBAS EN MARS 2010. LE LCL ME RECLAME, A PRESENT, UN CAPITAL RESTANT DÛ DE 4200€ QU'IL AVAIT OMIS D'INTEGRER DANS LES CACLULS. CE CAPITAL CORRESPOND A UNE BAISSE DES ECHEANCES DE MON PRÊT LORS DE MA PERIODE DE CHÔMAGE DATANT DE 2002 ET D'UNE DUREE DE 12 MOIS, ET QUE JE DEVAIS REMBOURSER A LA FIN DE MON ECHEANCE. QUESTION : LE LCL A T-IL LE DROIT DE RECLAMER CE CAPITAL RESTANT ONZE MOIS APRES RACHAT DE MON CREDIT ET POURRAIS-JE REFUSER LEUR DEMANDE ? AVEC L'AIDE D'UN AVOCAT POURRAIS-JE OBTENIR GAIN DE CAUSE ? MERCI POUR VOTRE AIDE.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés